



En mai, sur l'agglomération, les covoitureurs ont parcouru 126 000 km grâce à l'application Klaxit (© C.V.)

L'Agglomération paye vos trajets en covoiturage

La Communauté d'Agglomération a décidé de poursuivre l'expérimentation avec Klaxit.

LA ROCHELLE

En mars, la Communauté d'Agglomération (CDA) de La Rochelle lançait, en partenariat avec l'opérateur Klaxit, une expérimentation auprès du grand public pour développer le covoiturage sur son territoire. Objectif : réduire le nombre de déplacements quotidiens en voiture - on en compte 300 000 chaque jour -, et donc les émissions de gaz à effet de serre. Jeudi 16 juin, les élus communautaires ont voté une enveloppe supplémentaire de 125 000 euros pour poursuivre cette expérimentation jusqu'à la fin de l'année 2022.

Concrètement, comment ça marche ? Comme ses concurrents, Klaxit met en relation, grâce à une application, un passager qui cherche à se rendre d'un point A à un point B et un chauffeur qui effectue ce même trajet. « Le problème, sur les courts trajets, c'est qu'il n'y a pas suffisamment d'offres, explique

Bertrand Ayral, vice-président de la CDA chargé des transports et des mobilités. Pourquoi ? Parce qu'on parle de dizaines de centimes, voire de quelques euros au maximum pour le covoiturage. »

2 €
par trajet
et par passager

L'élu reconnaît que « l'aspect économique peut être un moteur pour inciter à l'usage de ce type de dispositif ». Avec Klaxit, l'idée est donc que la CDA rémunère le conducteur à hauteur de deux euros par trajet et par passager pour des distances allant jusqu'à 20 km (+0,10 € par km jusqu'à 40 km) ; le passager, lui, n'a rien à déboursier. « Au-delà de quatre euros, c'est l'utilisateur qui finance », précise Bertrand

Ayral. Une condition toutefois à l'utilisation de ce service : que le départ ou l'arrivée se fasse dans l'agglomération.

« **Suppléer aux carences du TER** »

Depuis qu'il est proposé, ce service connaît un franc succès. Ainsi, en mai, 4 800 trajets ont été effectués pour un total de 126 000 km parcourus. Cela représente un coût pour la collectivité de 12 000 euros. Mais le maire de Sainte-Soulle n'y voit que des avantages : « Produire 126 000 km avec un transport en commun ou un autre mode, cela coûte bien plus que 12 000 euros », plaide-t-il. Et d'évoquer également « un moyen de lutter contre la baisse du pouvoir d'achat » ou encore de « suppléer aux carences du TER sur l'axe La Rochelle - Niort ».

L'enveloppe de 30 000 euros allouée pour le début de l'expérimentation sera entièrement consommée fin juin (d'où le vote de la rallonge de 125 000 euros évoqué plus haut). Aussi, les services de l'Agglomération tablent sur une augmentation mensuelle de 40 % du nombre de km parcourus grâce à Klaxit. En fin d'année, si le réseau de covoitureurs se développe, cela pourrait représenter un total de 600 à 700 000 km effectués chaque mois grâce à l'application.

Clément Vidal

« Un rebond épidémique »

En préambule du conseil communautaire, Marc Maigné, « le Monsieur santé » de l'Agglomération, a fait le point sur la situation sanitaire. « Sans parler de 7^e vague, on assiste depuis quelques semaines à un rebond épidémique (de Covid-19, N.D.L.R.), avec une augmentation significative du taux d'incidence », a-t-il indiqué. Celui-ci s'établit à 251 cas pour 100 000 habitants dans l'agglomération rochelaise (322 au niveau national). « Pour autant, l'impact hospitalier reste faible », a-t-il précisé. Quelques patients « sans gravité particulière » ont été admis à l'hôpital de La Rochelle ; un seul est suivi en service de réanimation. À noter qu'il est toujours possible de recevoir une dose de rappel du vaccin contre le coronavirus chez son médecin ou chez un pharmacien.